

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF « VAK AN JOB » 2026

Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, de la citoyenneté et de l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers prioritaires, la commune de Cayenne souhaite mettre en œuvre la 2^{ème} partie du dispositif **VAK AN JOB** durant les vacances scolaires de la Toussaint de l'année 2026.

Ce programme vise à mobiliser les jeunes autour d'actions concrètes d'intérêt collectif en favorisant leur engagement citoyen, leur responsabilisation et leur participation active à l'amélioration de leur environnement de proximité.

La Commune de Cayenne recherche ainsi une structure compétente pour assurer l'organisation, l'encadrement et l'animation du dispositif.

1. Objectifs de l'appel à candidatures

Le présent appel à candidatures a pour objet de sélectionner un opérateur associatif chargé de la mise en œuvre du dispositif VAK AN JOB.

Le dispositif devra permettre de :

- Mobiliser les jeunes des quartiers prioritaires autour de projets citoyens ;
- Lutter contre l'oisiveté pendant les vacances scolaires ;
- Sensibiliser les participants à la préservation de l'environnement et à la propreté urbaine ;
- Favoriser la participation des habitants à la vie de leur quartier ;
- Développer le sens des responsabilités, du vivre-ensemble et de l'engagement ;
- Valoriser les espaces publics par des actions d'embellissement et d'amélioration du cadre de vie ;
- Renforcer l'offre d'activités éducatives et citoyennes à destination des adolescents.

2. Nature juridique du dispositif

Le présent appel à candidatures :

- ne constitue ni un marché public, ni une délégation de service public ;
- donnera lieu à la conclusion d'une convention entre la commune et le candidat retenu.

3. Description du besoin

3.1. Présentation de la mission

La structure retenue sera chargée de :

➤ Coordination générale :

- Organiser et coordonner l'ensemble du dispositif.
- Assurer la mobilisation des jeunes participants.
- Élaborer le programme d'activités en lien avec la Commune de Cayenne.
- Assurer le suivi administratif et pédagogique de l'action.

➤ Encadrement des jeunes

- Constituer des équipes de 8 à 10 jeunes.
- Mettre à disposition des encadrants qualifiés.
- Accompagner les jeunes dans la conception et la réalisation de leurs projets.
- Garantir la sécurité des participants pendant toute la durée des activités.



➤ **Réalisation des activités**

Les actions pourront notamment porter sur :

- Nettoyage et embellissement d'espaces publics.
- Sensibilisation à l'environnement.
- Petits travaux d'aménagement d'intérêt collectif.
- Actions citoyennes de proximité.
- Animations favorisant les échanges entre habitants.
- Valorisation des réalisations auprès du public.

➤ **Modalités de réalisation**

La structure devra assurer l'organisation des interventions selon les modalités suivantes :

- Intervention du **lundi au vendredi de 9h00 à 12h00** ;
- Constitution d'équipes de **8 à 10 jeunes** encadrées par un adulte référent ; Accompagnement pédagogique et technique des participants ; Animation dans les espaces de proximité et dans les secteurs identifiés par les jeunes eux-mêmes ;
- Actions réalisées dans une logique de participation citoyenne, d'amélioration du cadre de vie et de valorisation des quartiers.

➤ **Gratification des participants**

La structure retenue devra prendre en charge la gestion des gratifications des jeunes participants.

Chaque jeune bénéficiera :

- D'une gratification d'une valeur de **15 € par jour de participation effective** ;
- D'une **remise effectuée en fin de semaine** ;
- D'un **versement sous forme de chèques cadeaux, bons d'achat, places de cinéma ou équivalent** ;
Aucun versement en numéraire ne pourra être réalisé.

3.2. Public visé

Le dispositif s'adresse prioritairement :

- Aux jeunes âgés de **14 à 17 ans** résidant à Cayenne ;
- Aux jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

À travers des chantiers citoyens et des actions d'intérêt collectif, la Commune de Cayenne fixe les objectifs suivants:

- **Mobiliser jusqu'à 80 jeunes** durant les vacances de la Toussaint ;
- Constituer des groupes encadrés favorisant l'engagement et la responsabilisation ; Intervenir dans plusieurs secteurs prioritaires de la commune.

3.3. Territoire d'intervention

Le dispositif sera mis en œuvre principalement dans les quartiers prioritaires de la Commune de Cayenne.

Les sites d'intervention seront définis en concertation avec la Commune de Cayenne.

3.4. Restitution

La structure devra organiser une présentation finale permettant de valoriser les actions réalisées et l'engagement des jeunes.

4. Calendrier prévisionnel

- | | |
|---|----------------------------------|
| ▪ Lancement de l'appel à candidatures | : 16 septembre 2026 |
| ▪ Date limite de dépôt des candidatures | : 25 septembre 2026 |
| ▪ Analyse des candidatures | : 28 et 30 septembre 2026 |
| ▪ Notification de la structure retenue | : 5 octobre 2026 |
| ▪ Démarrage des actions | : 19 octobre 2026 |
| ▪ Fin des actions | : 2 novembre 2026 |



5. Conditions de participation

Sont éligibles au présent appel à candidatures les associations justifiant d'au moins trois (3) ans d'existence, organismes d'éducation populaire, structures d'insertion, entreprises spécialisées dans l'animation socioéducative, ainsi que toute personne morale ou physique pouvant justifier de compétences et d'expériences dans l'encadrement de jeunes et la conduite de projets d'intérêt collectif.

Le candidat devra être en règle au regard de la législation en vigueur et justifier d'une existence légale lui permettant de contracter avec la Commune de Cayenne.

La proposition devra inclure des prix forfaitaires et intégrer l'ensemble des frais nécessaires à la bonne réalisation du dispositif, notamment :

- La conception et la coordination générale du projet VAK AN JOB ;
- L'encadrement des jeunes participants ;
- La préparation pédagogique et technique des activités ;
- L'achat et la fourniture de matériels, équipements et consommables nécessaires aux interventions ;
- Les équipements de protection individuelle et de sécurité ;
- Les frais liés aux déplacements et à la logistique ;
- Les actions de communication et de valorisation des réalisations ;
- L'organisation de la restitution finale du projet ;
- Les frais administratifs et de gestion liés à la mise en œuvre de l'action.

La structure retenue devra garantir la sécurité des participants et le respect des réglementations applicables aux activités proposées.

6. Modalités de candidature

Le dossier de candidature devra obligatoirement comprendre :

Pièces techniques

- Une lettre de motivation précisant la compréhension des enjeux du dispositif VAK AN JOB et l'adhésion aux objectifs définis dans le présent cahier des charges ;
- Une note méthodologique détaillant l'organisation proposée, les modalités d'encadrement et les actions envisagées ;
- Une présentation des expériences similaires réalisées auprès des jeunes, notamment dans les domaines de la citoyenneté, de l'environnement, de l'animation socioéducative ou de l'insertion ;
- Un calendrier prévisionnel de réalisation ;
- Un budget prévisionnel détaillé.

Pièces administratives

- Les statuts de la structure ;
- Le récépissé de déclaration ou extrait Kbis de moins de trois mois ;
- Le numéro SIRET ;
- Une attestation d'assurance Responsabilité Civile couvrant les activités proposées ;
- Le dernier rapport d'activité ;
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- Les attestations fiscales et sociales en cours de validité.

Offre financière

- Un devis détaillé présentant le coût global de mise en œuvre du dispositif. (voir annexe bordereau des prix forfaitaires)



7. Critères de sélection et commission

Les candidatures seront examinées selon les critères suivants :

Critère	Pondération
Qualité et pertinence de la méthodologie proposée au regard des objectifs du dispositif	30 %
Expérience de la structure dans l'encadrement des jeunes et la conduite d'actions citoyennes	20 %
Compétences et qualifications de l'équipe mobilisée	15 %
Capacité à mobiliser les publics ciblés dans les quartiers prioritaires	15 %
Cohérence du budget présenté	10 %
Garanties apportées en matière de sécurité et de suivi des participants	10 %
Total	100 %

Les candidatures reçues seront analysées par un comité technique et institutionnel composé de :

- La Direction de la Cohésion Sociale ;
- La Direction des Populations et Citoyenneté
- Les élus délégués référents ;
- Toute personne qualifiée dont la présence sera jugée utile à l'instruction des dossiers.

8. Modalités de remise des candidatures

Les dossiers devront être transmis à :

Mairie de Cayenne

Direction des Affaires Juridiques

- commande-publique@ville-cayenne.fr

Avant le : **30 septembre à 13h**

9. Renseignements complémentaires

- commande-publique@ville-cayenne.fr

10. Dispositions finales

La commune se réserve le droit :

- de ne pas donner suite à la procédure ;
- de solliciter des compléments ;
- d'adapter ou d'interrompre la procédure.

